

il nous semble que c'est suffisant. On remarquera qu'indifféremment, qu'il s'agisse du futur ou de la future, la paroisse d'origine est indiquée *quand elle est autre que Saint-Malo*.

On avouera qu'après cette constatation il faudrait un véritable parti pris pour prétendre encore que Jacques Cartier est né ailleurs qu'à Saint-Malo ; du reste on n'a, jusqu'à présent, apporté le plus infime semblant de preuve, ni même un argument de quelque valeur en faveur de cette thèse aussi fantaisiste que tardive : (on a mis 400 ans à trouver ça !!!). Il ne s'agit point de dire, il faut prouver, ou, tout au moins, édifier des probabilités. Cela n'a point été fait, et pour cause, mais y eut-on, malgré tout, péniblement réussi que tout l'échafaudage s'écroulerait à la simple lecture du travail ci-dessus. lequel, nous semble-t-il, démontre d'une façon absolument péremptoire que Jacques Cartier est et restera une gloire malouine.

H. HARVUT

LES JUGES A ARTHABASKA

Le premier juge de ce district a été l'honorable Marcus Doherty, nommé le 22 septembre 1873, et transféré dans le district de Saint-François, le 9 avril 1874.

Il fut remplacé à Arthabaska, le 9 septembre 1874, par l'honorable juge Marc-Aurèle Plamondon.

M. Plamondon eut pour successeur son gendre, M. François-Xavier Lemieux, nommé le 13 novembre 1897.

En 1898, M. Lemieux était transféré à Sherbrooke, et, le 7 juillet de la même année, l'honorable M. Philippe-Auguste Choquette montait sur le banc d'Arthabaska.

Enfin, en 1899, M. Choquette retournait à la politique, et le 5 janvier 1905, l'honorable M. Albert Malouin le remplaçait comme juge d'Arthabaska.